

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 11 septembre 2018, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 17 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre  
Martin Boisvert  
Diane Rhéaume\*

Daniel Blais  
Antoine Couture  
Hélène Jacques

\*Quitte à 17 h 35.

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**CONVOCATION ET OBJET**

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Rang de la Rivière - piste cyclable ;
  - 1.1. Les Entreprises Lévisiennes inc. ;
    - 1.1.1. Travaux additionnels ;
  - 1.2. Les Consultants GENIE + ;
    - 1.2.1. Surveillance des travaux ;
2. Dépôt de soumissions ;
  - 2.1. Construction d'un skatepark ;

Les membres étant tous présents, le point 3 est ajouté à l'ordre du jour :

3. Avis de motion ;
  - 3.1. Règlement no 314-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 238-2012 (284-2016) ;
4. Période de questions ;
5. Clôture et levée de la séance.

**1. RANG DE LA RIVIÈRE**

**1.1, Les Entreprises Lévisiennes inc.**

2018-09-241

**1.1.1. Travaux additionnels**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la modification suivante au contrat concernant le projet de réfection de voirie et ponceaux dans le rang de la Rivière, incluant les taxes :

DC-C01	168 185,95 \$
Piste cyclable bidirectionnelle	

QUE la présente dépense soit payée comme suit :

- 64 000,00 \$ à même l'excédent accumulé affecté de la Véloroute de la Chaudière ;
- 104 185,95 \$ à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

## **1.2. Les Consultants GENIE +**

### **1.2.1. Surveillance des travaux**

Aucun sujet.

## **2. DÉPÔT DE SOUMISSION**

### **2.1. Construction d'un skatepark**

La municipalité n'ayant reçu aucune soumission, le conseil convient de reporter ce dossier en début 2019.

## **3. AVIS DE MOTION**

### **3.1. Règlement no 314-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 238-2012 (284-2016)**

Le conseiller Germain Lefebvre, dépose et présente un avis de motion, pour adoption à une séance subséquente, le projet de règlement no 314-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 238-2012 (284-2016).

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Germain Lefebvre,  
Conseiller

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2018-09-242

## **5. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 17 HEURES 55.

Adopté ce 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*